

Après avoir rappelé à l'Assemblée que les projets envisagés par la Commune concernant la restructuration du Village répondaient à un double objectif, à savoir :

1/ remodeler profondément les espaces publics de la Place Ferri et du Lavoir afin de répondre correctement aux besoins de circulation, de stationnement et d'organisation des diverses manifestations liées à l'animation du centre du Village,

2/ intervenir à échéance plus longue sur la partie du bâti existant afin de répondre aux besoins de développement des services publics et d'accueil d'activités commerciales,

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, précise que les premières interventions souhaitées par la Municipalité concernent la déviation du CD 73 à son entrée sur la Place Ferri afin d'accroître la sécurité par une amélioration de la visibilité à l'entrée de la Place (avec déplacement de la station d'autobus du Lavoir vers l'entrée de la Place, ce qui permettra également d'accroître les possibilités de parking automobiles autour du Lavoir) ainsi que le déplacement du Monument aux Morts.

En effet, la position actuelle de celui-ci répond mal à la bonne organisation des manifestations de recueillement et de souvenir auxquelles la population de LUDRES est très légitimement attachée.

Monsieur REINSTADLER souligne à ce propos que la Municipalité, soucieuse d'une mise en valeur de ce témoin de l'histoire locale a souhaité mettre à profit la réalisation des travaux de voirie sur la Place pour implanter sur un site différent la Stèle commémorative.

Avant que de prendre une décision, celle-ci souhaitait recueillir l'avis des Anciens Combattants sur trois sites possibles d'implantation (soit à l'intérieur même de la Place Ferri, soit au débouché du Chemin du Bon Curé sur le Chemin départemental, soit encore près du cimetière).

A ce propos, Monsieur REINSTADLER informe le Conseil que Monsieur le Maire, invité par Madame la Présidente de l'Association des Anciens Combattants de LUDRES à leur réunion du Bureau du 9 Février 1982, a recueilli l'avis favorable de celui-ci pour un déplacement à l'intérieur même de la Place Ferri.

Suite à l'accord de l'Association des Anciens Combattants, il a été procédé à une consultation auprès de 4 entreprises.

A la suite de l'ouverture des plis qui a eu lieu en Mairie de LUDRES le Jeudi 8 Avril 1982, l'entreprise C.I.B. a été retenue pour un montant T.T.C. de 69 384 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à passer commande des travaux de déplacement de la Stèle commémorative auprès de l'entreprise C.I.B., 27 bis, Avenue Paul Déroulède à LAXOU, pour un montant T.T.C. de 69 384 F.

- demande à ce que les travaux soient exécutés dans les meilleurs délais, et en tout état de cause pour la fin du mois d'Avril, de façon à ce que le nouvel emplacement puisse être inauguré officiellement avec éclat le 8 Mai, journée commémorative de la Victoire des peuples libres.